Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 030-213000243-20261008-55_2026CREAT-DE

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AULAS

Séance du 8 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Suffrage exprimé : 10
Absent :
Absents excusés : 1
Dont Procuration :

L'an deux mil vingt-six et le huit octobre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2 octobre 2026 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LAURENT Sylviane, le Maire.

Présents (10) : **BOURELLY Jean-Pierre ; CAIZERGUES Danièle ; COURANT Patrick ; GINIEIS Denis ; LAURENT Sylviane ; LENEVEU François ; REMISE Patricia ; GOMARIN Amandine ; ROUQUETTE Karine ; MONTET Bruno ;**

Excusés (1) : POMARET Nathalie

Secrétaire Séance : ROUQUETTE Karine

OBJET : Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite avancement de grade

Rapporteur : LAURENT Sylviane

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification entraine la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement avec suppression de grade,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **création** d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe, à temps non complet (20/35)

- la **création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe, à temps non complet (28/35)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 030-213000243-20261008-55_2026CREAT-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 12 octobre 2026.

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

- D'autoriser Mme le Maire à prendre et signer les actes nécessaires à la nomination des agents

ADOPTE : à l'unanimité des présents

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Sylviane LAURENT
La Maire

MAIRIE D'AULAS (Gard)

Karine ROUQUETTE
Secrétaire de séance

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr